4 de couv 1 T 2015 p1_Mise en page 1 02/06/15 15:39 Page1

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

DOSSIER

Sénégal, coopération avec la France et rayonnement régional

Pages 9 à 16

N° 320
JUIN 2015
2ème trimestre

4 de couv 2 T 2015 p2 sommaire _Mise en page 1 26/06/15 19:18 Page1

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE
REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

Président d'honneur :
Général (2S) Jacques Larchet
Membre d'honneur :
Général (2S) Jean Combette
Président national :
François Castanier
Vice-Présidents :
Daniel Gyre, Jacques Mariet
Secrétaire général :
à pourvoir
Trésorière nationale :
Jacqueline Combémorel
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration :
Yves Allanet, Michel Bachette-Peyrade, Jean-Pierre Baudin, Jean Baudrat, Christian Blondel, Michel Bugeaud, François Castanier, Jacqueline Combémorel, Jean Folia, Daniel Gyre, Paul Laurent, Jacques Mariet, Robert Mastinu, Emmanuel Montanié, Bertrand Rouvillois, Loïc Salmon.

SIÈGE SOCIAL : Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur, escalier G.

ADRESSE POSTALE : A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle - 75700 PARIS CEDEX 07.

PERMANENCE SECRÉTARIAT :
mardi, mercredi, jeudi 9h30-16h00
Fax : 01 44 42 30 46
Nelly Gosselin - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Directeur de la publication :
François Castanier

Rédacteur en chef :
Loïc Salmon - 01 44 42 38 47
Courriel : bulletincgvm@sfr.fr
Site : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Publicité :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

Imprimerie Centr'Imprim
36101 Issoudun Cedex
Dépôt légal N°2015060006
Commission paritaire N° 0316 A 06885
I.S.S.N. 1247-9918

Sommaire

Éditorial 3

Informations services 4

Villes et unités décorées 6

Dossier 9

Sénégal, coopération avec la France et rayonnement régional

(c) Loïc Salmon

Culture 20

La vie des sections 21

Carnet 27

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont disponibles sur le site :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Vous pouvez les retrouver toutes en cliquant sur «Actualités» ou «Archives».

p.3 éditorial 2 T2015_Mise en page 1 03/06/15 17:55 Page3

ÉDITORIAL

Chers amis

Voilà, notre congrès pour célébrer le 100ème anniversaire de la création de la croix de Guerre s'est tenu, comme prévu, à Compiègne dans une ambiance très fraternelle. Nous étions relativement peu nombreux en regard de ce que nous avions escompté. La qualité des participants a remplacé la quantité !

Le pèlerinage au Chemin-des-Dames fut très émouvant par l'évocation de ce passé dramatique de notre Histoire. La Clairière de Rethondes nous a apporté le sentiment d'espérance que fut le 11 novembre 1918.

Enfin, nous avons débattu sur l'avenir de notre association nationale et entamé une réflexion très approfondie sur sa future présidence.

Le dossier de ce numéro est consacré au Sénégal. Ce pays fut l'un des tous premiers territoires d'Afrique qui a constitué l'Empire français au 19ème siècle. Il est connu pour être le cinquième producteur mondial d'arachides et pour ses régiments de tirailleurs avec leur traditionnelle chéchia, soldats vaillants et intrépides, souvent en première ligne. Aujourd'hui, le Sénégal est l'un des pays les plus stables du continent africain avec son propre système de défense.

A l'invitation de l'Association des journalistes de défense, notre rédacteur en chef, Loïc Salmon, est allé en étudier les structures et l'organisation. Je vous invite à lire ce dossier, très intéressant à plus d'un titre.

A très bientôt.

Amicalement et fidèlement,

le Président François CASTANIER

p4 chancellerie LH et ONM_Mise en page 1 08/06/15 17:25 Page4

CONTINGENTS ORDRES NATIONAUX 2015 - 2017

Légion d'Honneur

Le décret n° 2015-434 du 15 avril 2015 *(Journal officiel du 18 avril 2015)* fixe les contingents de croix de la Légion d'Honneur pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Article 1

Les contingents annuels de croix de la Légion d'Honneur sont fixés comme suit.

A titre civil : grands-croix, 6 ; grands officiers, 15 ; commandeurs, 75 ; officiers, 360 ; chevaliers, 2.800.

A titre militaire : grands-croix, 3 ; grands officiers, 12 ; commandeurs, 62 ; officiers, 275 ; chevaliers, 900.

Article 2

Pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, les contingents dont dispose le ministre de la Défense sont exceptionnellement majorés de 600 croix de chevalier destinées à des anciens combattants médaillés militaires justifiant :

**pour les anciens de la guerre de 1939 - 1945,* d'un fait de guerre ou citation au titre de cette guerre ;

**pour les anciens théâtres d'opérations extérieurs ou d'Afrique du Nord*, de deux blessures de guerre ou citations.

Ce dernier contingent pourra, dans la limite de 5%, permettre de récompenser d'anciens Résistants particulièrement valeureux.

Médaille militaire

Le décret n° 2015-436 du 15 avril 2015 *(Journal officiel du 18 avril 2015)* fixe les contingents de Médailles militaires pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 : 3.300 pour 2015, 3.500 pour 2016 et 3.700 pour 2017.

Ordre national du Mérite

Le décret n° 2015-435 du 15 avril 2015 *(Journal officiel du 18 avril 2015* fixe les contingents de croix de l'Ordre national du Mérite pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Les contingents annuels de croix de l'Ordre national du Mérite sont fixés comme suit.

A titre civil : grands-croix, 6 ; grands officiers, 12 ; commandeurs, 140 ; officiers, 720 ; chevaliers, 3.400.

A titre militaire : grands-croix, 4 ; grands officiers, 10 ; commandeurs, 80 ; officiers, 450 ; chevaliers, 1.500.

Étrangers

Le décret n° 2015-437 du15 avril 2015 *(Journal officiel du 18 avril 2015)* fixe les contingents annuels de croix de la *Légion d'Honneur* et de *Médailles militaires* destinées aux étrangers pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017: grands-croix, 2 ; grands officiers, 7; commandeurs, 40 ; officiers, 101 ; chevaliers, 280 ; Médailles militaires, 50.

Le décret n° 2015-438 du 15 avril 2015 *(Journal officiel du18 avril 2015)* fixe les contingents annuels de croix de l'*Ordre national du Mérite* destinées aux étrangers pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 20170 : grands-croix, 4 ; grands officiers, 8 ; commandeurs, 48 ; officiers, 125 ; chevaliers, 250.

p5 info services médaille sécurité intérieure_Mise en page 1 08/06/15 17:27 Page

Médaille de la sécurité intérieure échelon or

A l'issue de la première année pleine de mise en œuvre effective du dispositif réglementaire relatif à la médaille de la sécurité intérieure, il apparaît nécessaire de revoir les modalités de sa remise à l'échelon or. La note n° 14-030595-D/DECO/MSI-AL du 4 février 2015 précise qu'elle sera remise par le ministre de l'Intérieur. Toutefois, l'une des autorités suivantes pourra effectuer la remise du grade or à sa demande et par délégation : le secrétaire général du ministère de l'Intérieur ; les directeurs généraux ; dans leur département, les préfets ; les représentants du gouvernement à l'étranger.

Cette note se réfère au décret N° 2012-424 du 28 mars 2012 sur la création de la médaille de la sécurité intérieure.

Article 1. Il est créé une médaille de la sécurité intérieure destinée à récompenser les services particulièrement honorables, notamment un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier, une action humanitaire ou l'accomplissement d'une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal du service, rendus par toute personne, au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un engagement citoyen ou bénévole, pour des missions ou actions signalées relevant de la sécurité intérieure.

Article 2. La médaille de la sécurité intérieure est décernée et retirée par le ministre de l'Intérieur. L'attribution de cette médaille n'exige aucune condition d'ancienneté. Elle est attribuée dans la limite d'un contingent annuel fixé par arrêté du ministre de l'Intérieur. Les modalités de propositions de la médaille de la sécurité sont fixées par arrêté du ministre de l'Intérieur.

Article 3. Peuvent se voir attribuer la médaille de la sécurité intérieure : l'ensemble des personnels relevant du ministère de l'Intérieur ; les personnels civils et militaires, professionnels ou volontaires, placés pour emploi sous l'autorité du ministère de l'Intérieur ; les policiers municipaux; les volontaires ou bénévoles qui œuvrent dans des associations pour des missions relevant de la sécurité intérieure ; toute personne, française ou étrangère, s'étant distinguée par une action relevant de la sécurité intérieure. Le retrait de la médaille de la sécurité intérieure peut être prononcé : en cas de condamnation définitive pour un crime ou un délit, ou de sanction disciplinaire ; pour un comportement contraire à l'honneur et à la probité.

Article 4. La médaille de la sécurité intérieure comporte trois échelons : bronze, argent et or, ainsi que des agrafes, créées par arrêté ministériel, portant des inscriptions définies par le ministre de l'Intérieur. Le choix de l'échelon est déterminé en fonction de la nature des mérites à récompenser. Les différents échelons de la médaille de la sécurité intérieure sont portés simultanément. La médaille de la sécurité intérieure peut être décernée au titre d'un événement ponctuel. En ce cas, une agrafe commémorant cet événement est créée par arrêté ministériel et apposée sur le ruban. Elle peut également être décernée à titre posthume (échelon or) aux personnes tuées dans l'accomplissement de leur devoir et qui sont reconnues dignes de recevoir cette distinction. Les décorations ainsi attribuées ne sont pas comprises dans le contingent.

Article 5. L'insigne de la médaille de la sécurité intérieure est le suivant : la médaille, ronde, en bronze, argent ou or selon l'échelon, d'un module de 37 mm, présente à l'avers l'effigie de la Marianne avec la mention « RF ». Le revers porte la mention « ministère de l'intérieur ». La médaille est suspendue à un ruban de 37 mm surmontant une couronne d'olivier et de chêne. La couleur du ruban est bleue, blanche, rouge, en biseau. Les agrafes prennent place sur le ruban de la médaille. Le ruban de la médaille est agrémenté d'une palme pour l'échelon argent et d'une couronne de laurier pour l'échelon or.

Article 6. Chaque titulaire de la médaille de la sécurité intérieure reçoit un diplôme. **Article 7**. Les promotions de la médaille de la sécurité intérieure interviennent le 1er janvier et le 14 juillet. Des nominations exceptionnelles en cours d'année demeurent toutefois possibles.

p6-7 Ville décorée saint-lô_Mise en page 1 08/06/15 17:29 Page6

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

SAINT-LÔ (Manche)

Le 6 juin 1944, journée historique pour la France et le monde entier puisque se réalisait l'évènement attendu, le débarquement en Normandie. Journée terriblement historique pour Saint-Lô, qui allait payer par ses victimes et ses ruines une part considérable au sacrifice imposé à la Normandie pour la victoire finale contre le nazisme. Le 6 juin matin a lieu une première intervention de l'aviation alliée sur la centrale électrique, sans grand résultat. Vers 16 h 30 une opération de mitraillage et de bombardement est menée sur la gare. Peu après 20 h 00 tout bascule. Une formation de quadrimoteurs B29 passe à l'action, les bombes sont lâchées d'un seul coup et tombent sur la ville qui brûle en plusieurs endroits. A la gendarmerie, c'est un fouillis inextricable, un tas de ruines avec des gens dessous. Vers minuit et demie, c'est un nouveau bombardement. En une dizaine de minutes une cinquantaine de bombardiers lâchent leurs bombes sur le centre-ville. Le côté Ouest de la ville n'est plus qu'un immense brasier. Dans les deux heures suivantes, les avions reviennent à trois reprises. Malgré l'utilisation des abris, 352 Saints-Lois sont morts dans la nuit du 6 au 7 juin. Saint-Lô, qui comptait alors 11 000 habitants, faillit rester ville martyre. La ville était un objectif pour J + 9. Ce n'est que le 18 juillet dans l'après- midi, après 44 jours de combats acharnés des 3 divisions américaines (2ème, 29ème et 35ème), que le major John, commandant le 1er bataillon du 115ème Régiment d'infanterie, pénètre dans la ville. Pour y parvenir, 10.843 combattants américains ont été tués, blessés ou porté disparus. Les combats se sont poursuivis jusqu'au 26 juillet. Le 19, les Allemands se replient. Les débris de la 30ème Brigade légère sont toujours dans la ville. Le commandant de la brigade, le général Von Aufsess est tué dans un combat de rues. Le 20, les tours de Notre-Dame existent toujours. Le 22, cinq Allemands se trouvant dans l'église sont faits prisonniers. La tour Nord tombe sous les coups de l'artillerie allemande et la tour Sud est touchée dans la nuit du 22 au 23. La guerre du Pacifique n'a pas épargné le nom de Saint-Lô. En effet, au cours de la bataille navale du golfe de Leyte aux Philippines le 25 octobre 1944, un seul pilote kamikaze japonais est parvenu à couler le porte-avions *USS-SAINT-LO*, ainsi rebaptisé en l'honneur de la dure bataille menée en Normandie. Il a tra-

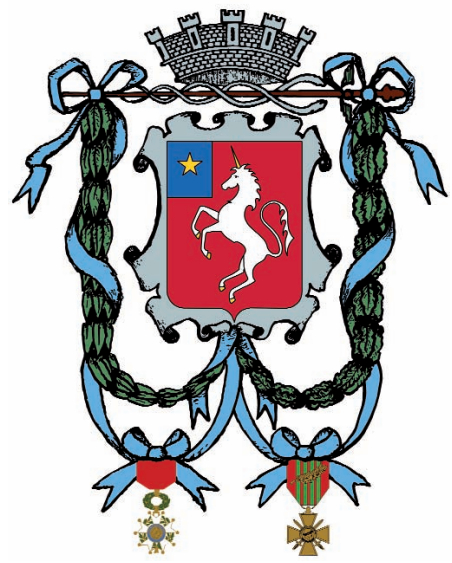

Sacrifice, souffrances, courage civique, dévouement et solidarité des habitants ont valu aux trois communes de l'époque, qui composent le Saint-Lô d'aujourd'hui, d'être décorées de la croix de Guerre 1939-1945 : Saint-Lô à l'ordre de l'armée, Saint-Thomas-de-Saint-Lô à celui de la division et Sainte-Croix-de-Saint-Lô à celui de la brigade.

Photo Drucbert collection Studio Guzéou.

p6-7 Ville décorée saint-lô_Mise en page 1 08/06/15 17:29 Page7

SAINT-LÔ (Manche)

versé le pont d'envol et a explosé à proximité des magasins de bombes.

Lente reconstruction

A Saint-Lô, 2.400 immeubles sur 2.800 ont été totalement détruits. La reconstruction a tardé à démarrer. Le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme souhaite que Saint-Lô soit un exemple de ville préfectorale établie selon des principes modernistes. Trois axes majeurs sont retenus : amélioration de la circulation confuse avant la guerre ; mise en réseau octogonale de voies nouvelles intégrant des îlots rectangulaires ; mise en valeur des remparts. L'hôpital entre la Vire et les remparts a été totalement détruit. Une cinquantaine de lits ont été aménagés dans un préau et dans des baraques du collège Saint Joseph. En avril 1945, à l'occasion d'une visite du ministre de la Reconstruction, un ministre de la République d'Irlande qui l'accompagnait a annoncé que son pays allait offrir un hôpital provisoire. En quelques semaines, un village de baraques est sorti de terre au milieu des ruines. L'hôpital irlandais a été inauguré le 7 avril 1946. Son personnel est totalement irlandais. Un interprète célèbre les accompagne : Samuel Beckett. Début 1947, la relève est assurée par des praticiens français. Bouleversés par l'ampleur des dégâts provoqués à Saint-Lô par leurs propres troupes, les Américains ont souhaité participer à la construction d'un nouvel hôpital en hommage aux soldats tombés pour la libération de la ville. L'association «Aid to France» a levé des fonds privés auprès de milliers de donateurs. L'hôpital devait être un modèle, conçu selon les techniques hospitalières américaines les plus récentes, et symbole de modernité. Paul Nelson, considéré comme le meilleur spécialiste de l'architecture hospitalière, s'est entouré des architectes français Roger Gilbert, Charles Sébillotte, Marcel Mercier et Fernand Léger (auteur de la mosaïque du péristyle à l'entrée). Bien qu'une aile ne fût pas achevée lors de l'inauguration en 1956, l'édifice fut salué comme une œuvre majeure.

Photo Studio Guézéou.

Paul Laurent,
président de la section de la Manche

Le mot des élus locaux

« La ville Saint-Lô peut s'enorgueillir de cette éminente décoration militaire. A l'instar des villes normandes, Saint-Lô a souffert sous le joug du régime nazi. Ainsi que le formule le colonel Paul Laurent, la cité préfectorale a payé un lourd tribut lors de la libération de la ville alors détruite à 95%. Mais tel le phénix qui renaît de ses cendres, la cité a su reprendre vie. La pose symbolique de la première pierre de la reconstruction est intervenue lors d'une visite présidentielle le 6 juin 1948. M. Vincent Auriol, président de la République élevait alors la ville au grade de chevalier de la Légion d'Honneur et lui décernait la croix de Guerre avec palme. Aujourd'hui, ces récompenses prennent place dans la salle des mariages de la mairie et veillent ainsi sur les réceptions les plus importantes données en ce lieu. Fière de son riche passé, la ville de Saint-Lô croit assurément en son bel avenir ».

François Brière, *maire de Saint-Lô et vice-président du Conseil départemental de la Manche;*
Philippe Levavasseur, *adjoint au maire*

p8 chalutier Josph Duhamel_Mise en page 1 08/06/15 17:31 Page6

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Le chalutier *Joseph-Duhamel*

Durant la deuxième guerre mondiale, la maîtrise de la mer a été, après l'armistice français, une préoccupation de la Grande-Bretagne. Dès juin 1940, l'amirauté a réquisitionné les bateaux réfugiés dans les ports britanniques. L'un d'eux, le chalutier* Joseph-Duhamel*, sera décoré de la croix de Guerre 1939-1945.

A la fin de 1940, 50 chalutiers à vapeur, 72 chalutiers à moteur, 66 navires de pêche divers étaient en Angleterre. Bon nombre d'entre eux ont été versés à un pool de petits navires, en vue de leur utilisation dans la marine marchande ou à la pêche. Les plus robustes rejoignirent les Forces Navales de la France Libre (FNFL). Ce fut le cas du chalutier *Joseph-Duhamel*. Arrivant d'Aberdeen où il avait été lancé le 1er novembre 1929, il entre pour la première fois à Fécamp le 16 décembre. Il ne passe pas inaperçu, son imposante double passerelle donne une impression de puissance et fait l'admiration des Fécampois. Le chalutier, baptisé le 3 février 1930, prend la mer le 20 en direction des bancs de Terre-Neuve. Jusqu'en 1940, il fait la grande pêche, notamment en Islande, au Groenland, en mer Blanche, au Spitzberg et en mer de Barents. Fin 1939, il se trouve sur les bancs de Terre-Neuve. La campagne terminée, il rentre en France et reprend la direction des lieux de pêche le 23 février 1940. Il travaille à partir de Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'au 29 juin, date à laquelle il s'y trouve bloqué avec une grande partie de la flotte de pêche. Le 15 décembre, chargé de 550 t de morue, il appareille pour Casablanca. En mer, il est arraisonné par un croiseur britannique, qui le déroute sur Gibraltar où il arrive le 28 décembre. Avec les 21 hommes d'équipage, André Lecœur, le fils du patron, choisit la France Libre. Il se voit confier le commandement du chalutier, qui appareille pour Fleewood où il arrive le 19 février 1941. A Hull, le *Joseph-Duhamel* est doté d'un canon de 75 m/m français, d'un canon de 20 m/m, de fusils britanniques et d'un fusil-mitrailleur américain. Placé sous pavillon FNFL avec un équipage français pendant toute la guerre, il transporte des marchandises vers l'Islande et rapporte du poisson en glace en Angleterre. Au cours d'un voyage, il est attaqué par un sous-marin allemand, combat inégal qui pourtant tourne à son avantage. Lorsque le sous-marin fait surface, le commandant du chalutier, appliquant les consignes, ouvre le feu avec tout son armement défensif. La manœuvre se révèle efficace puisque le sous-marin disparaît rapidement, laissant à la surface d'importantes tâches de mazout. Le *Joseph - Duhamel* reprend sa route et n'est pas inquiété. Ce fait de guerre lui vaut d'être cité à l'ordre du corps d'armée et d'être décoré de la croix de Guerre. Le 29 septembre 1944, le *Joseph-Duhamel* est réarmé pour la pêche. Toujours commandé par le Fécampois André Lecœur, il repart en campagne en novembre 1944 pour la grande pêche en Islande. Jusqu'en novembre 1950, il arborera fièrement la croix de Guerre dessinée sur sa cheminée. Un autre chalutier, le *Viking*, armé en escorteur par les FNFL, a été torpillé en Méditerranée le 16 Avril 1942 et ses 41 marins ont disparu. Il a été cité à l'ordre de l'armée.

Paul Laurent,
président de la section de la Manche

p9 Dossier 1 chapo Sénégal_Mise en page 1 12/06/15 11:40 Page9

SÉNÉGAL

Coopération avec la France et rayonnement régional

Les Éléments français au Sénégal p.10

Les armées p.13

L'École nationale des officiers d'active p.14

L'École de l'armée de l'Air p.15

Le patrimoine p.16

Dossier réalisé
par Loïc Salmon
Rédacteur en chef

Lors du Forum international de Dakar (14-16 décembre 2014) sur la paix et la sécurité en Afrique, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a noté « *une prise de conscience collective que la sécurité, la construction de capacités militaires crédibles, robustes et loyales au pouvoir civil constituent un préalable, voire une condition du développement économique* ». Il ne s'agit plus de délimiter des frontières, mais de les contrôler et de partager leur gestion. : «*C'est un défi pour les États africains, mais aussi pour nous, partenaires de l'Afrique*». Les frontières, poreuses, laissent en effet prospérer le terrorisme et les trafics illicites d'armes ou de drogues. L'insécurité sanitaire permet le développement d'épidémies comme « Ébola » en Guinée. Les États les plus faibles, ne parvenant pas à conjurer ces menaces, présentent à leur tour un risque pour le continent. L'opération militaire française «Barkhane», qui lutte contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne, mise sur la coopération avec les cinq États concernés : Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad. Ce dispositif régional, dit « G5 Sahel » et auquel s'associe la France, va se renforcer, a précisé le ministre. L'Union Africaine a déjà décidé la création d'une « Force africaine en attente », constituée de contingents militaires, policiers et civils, pour le maintien de la paix internationale sur le continent. Avec son quartier général à Addis-Abeba (Éthiopie), celle-ci devrait être mise sur pied fin 2015. Toutefois, de source militaire française, l'engagement de capacités nécessite un laborieux consensus, qui doit combiner intérêts stratégiques des États et circonstances géopolitiques du moment. Les armées de certains pays connaissent le combat de haute intensité, mais n'ont pas la maturité suffisante pour les opérations de maintien de la paix. Pour pallier ces handicaps, l'Institut panafricain de stratégies de Dakar préconise une force de réaction rapide de 10.000 hommes bien formés, entraînés et, par exemple, ressortissants des pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Cette force, dont les éléments resteraient ensemble pendant 2 à 3 ans, serait placée sous un commandement unique et disposerait d'aviation et de forces spéciales, afin d'intervenir en cas d'attaque contre un État membre. De son côté, le Sénégal, pivot de la stabilité régionale, se sent menacé, notamment par le terrorisme au Sahel et l'insécurité maritime dans le Nord du golfe de Guinée. Quelque 20.000 ressortissants français vivent au Sénégal, point d'appui stratégique en raison de ses facilités opérationnelles et logistiques. Les « Éléments français au Sénégal » constituent l'acteur majeur de la coopération régionale. En outre, des conseillers militaires français sont détachés auprès de l'État-major général des armées, de l'École d'application de l'infanterie, de l'École de l'Air, du Service de santé et de l'Enseignement militaire supérieur. Enfin, premier contributeur francophone de forces de maintien de la paix de l'ONU, le Sénégal va faire passer les effectifs de ses armées de 18.000 personnels en 2015 à 25.000 en 2025.

p 10-12 Elements français Sénégal_Mise en page 1 08/06/15 17:35 Page1

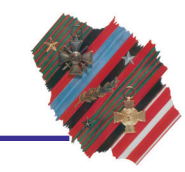

Les Éléments français au Sénégal

De la formation à l'assistance opérationnelle

Les Éléments français au Sénégal (EFS) fournissent formation, coopération, appui technique et assistance opérationnelle. Ils assurent l'instruction d'unités et de détachements ainsi que des formations spécialisées et d'état-major, soit environ 150 stages par an d'une durée de 2 jours à 6 semaines. Ils appuient aussi la montée en puissance de la « Force africaine en attente » de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDÉAO, 15 membres). Avec la mission diplomatique française à Dakar et les ministères sénégalais concernés, les EFS mènent des actions civilo-militaires en matière de santé, scolarité, sécurité et sport.

L'Association des journalistes de défense s'est rendue au quartier général des EFS à Dakar, le 3 mars 2015, et a été reçue par leur commandant, le général de brigade Louis Duhau, le 5 mars.

COOPÉRATION MILITAIRE

Les EFS disposent d'un budget annuel de 197M€ et dépendent du chef d'État-major des armées au niveau opératif de la coopération militaire, à savoir « politico-militaire » avec une dimension régionale ou sous-régionale. Choisis pour leur spécialité et leur connaissance culturelle de la zone, leurs personnels mettent sur pied un réseau interarmées. La coopération militaire s'inscrit dans la durée en formant les élites africaines. Sur le plan opérationnel, elle doit anticiper les crises de demain, qui se produiront sur les zones frontalières, moins développées. Les domaines d'action incluent les missions de maintien de la paix, la sécurisation de zone, la formation et l'entraînement de PC et l'action de l'État. L'effort porte sur la formation de moniteurs pour les connaissances militaires fondamentales et, en matière d'instructions techniques, sur celle de cadres en poste de responsabilité. Un catalogue de nombreux modules concerne notamment l'audit des états-majors , les unités constituées (bataillons, compagnies, unités de protection et défense et bâtiments) et les centres opérations. Les formations sont élémentaires (tir de combat et techniques d'intervention opérationnelle), spécifiques (santé, secourisme, déminage, sécurité des installations et maintenance) et spécialisées (parachutistes et cyberdéfense). Le Groupement de coopération opérationnelle comprend : une unité de coopération régionale ; un groupe d'intervention sur les explosifs ; une escale aéronautique ; une station navale ; un détachement de maintenance des matériels terrestres ; un détachement interarmées de pompiers.

Groupe d'intervention NEDEX (neutralisation, enlèvement et destruction d'explosifs).

COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE

Les instructeurs de l'unité de coopération régionale se répartissent en détachements d'appui opérationnel: infanterie, commando, génie, feux dans la profondeur, mer, air et combat de blindés. En 80 heures

p 10-12 Elements français Sénégal_Mise en page 1 08/06/15 17:35 Page2

(c) Loïc Salmon

Stationné sur l'aéroport international Léopold-Sédar-Senghor, l'avion de surveillance maritime Falcon 50 Mi est en alerte permanente à 3 heures de préavis. Il peut rester 6h30 sur une zone de 100 milles nautiques (185 km) de rayon, 4 h sur une de 500 milles (926 km) ou 1h 15 sur une de 1.000 milles (1.852 km).

de cours en état-major, les stagiaires (90 % d'officiers) apprennent à rédiger des ordres et conduire des opérations dans les pays de la sous-région, où sont déployées des forces de l'Union africaine et de l'ONU. Ils travaillent selon les procédures françaises et celles de l'ONU. Les retours d'expérience aident à anticiper de 24 h à 48 h la situation au niveau du groupement tactique interarmes. Tout ce qui se passe est noté en «main courante» (document faisant foi en cas de litige) : événements, environnement, alliés et adversaires. La cellule renseignement évalue les modes d'action et la capacité de l'adversaire, en vue d'avoir un coup d'avance. Les stagiaires travaillent aussi avec les Éléments français au Gabon (450 militaires). Ils sont mis dans l'ambiance la plus réaliste possible avec incidents, cartographie, ordres spécifiques et règles d'engagement variables selon les forces en présence, afin de savoir réagir et de respecter les délais de comptes rendus. Ces officiers seront ensuite envoyés en stage dans les écoles militaires françaises ou les écoles nationales africaines à vocation régionale.

DÉMINAGE

Le Groupe d'intervention NEDEX (neutralisation, enlèvement et destruction d'explosifs) doit détruire les engins explosifs improvisés (EEI) découverts dans la zone de responsabilité des EFS. Ses 6 spécialistes (Marine, armées de Terre et de l'Air et fusiliers marins commandos) réalisent des audits de neutralisation d'explosifs et forment des démineurs. Ils effectuent des visites de sécurité au profit des autorités, interviennent en milieu subaquatique, vérifient les plages dans le cadre d'une opération amphibie et «blanchissent» des zones au profit des bâtiments de la Marine. Les mines en tous genres mettent hors de combat du personnel, détruisent des matériels, interdisent une zone et éclairent un champ de bataille. La Convention d'Ottawa, ratifiée par 156 pays dont la France, interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel. Parmi ceux qui ne l'ont pas ratifiée, figurent la Chine, les deux Corée, l'Inde, la Russie, le Liban, l'Égypte, Israël et ... les États-Unis ! Ces mêmes pays ne soutiennent pas la Convention d'Oslo sur les bombes à sous-munitions. Il s'agit de munitions embarquées à bord d'un conteneur (obus-cargo, roquette, bombe mère et missile), qui les disperse pour produire, au sol ou en altitude,

Les Éléments français au Sénégal en chiffres

Les effectifs des Éléments français au Sénégal (EFS) se montent à 336 militaires et 40 personnels civils en mars 2015. Environ un tiers effectue des missions de courte durée (4-6 mois) et deux tiers sont expatriés avec leur famille pour plusieurs années.
En 2014, ils ont accompli notamment 71 missions d'assistance opérationnelle au Sénégal, 17 en Mauritanie, 3 au Mali, 15 au Burkina Faso, 9 au Niger, 9 aux Iles du Cap Vert, 7 en Guinée, 116 en Côte d'Ivoire, 1 au Ghana, 33 au Togo et 17 au Bénin. A Dakar, les EFS sont implantés à l'Escale aéronautique « Senghor militaire » (zone opérationnelle aéronautique militaire), au Quartier Geille-Ouakam (commandement, accueil et familles), au Quartier Maréchal (soutien technique et familles), au Quartier Protet (groupement administratif, station navale et centre médical), à Rufisque (station d'émission radio) et à La Pointe (résidences du commandement). En tout, 600 personnes (personnel local compris) travaillent dans ces emprises.

p 10-12 Elements français Sénégal_Mise en page 1 08/06/15 17:35 Page3

(c) Loïc Salmon

Les véhicules destinés aux unités d'alerte Guépard (venues de métropole) sont maintenus sous des hangars de toile fermés et à température dirigée, afin de garantir leur fiabilité. Les appareils d'hygrométrie sont contrôlés tous les trimestres. Le jour, la température atteint 40°C à l'extérieur et 30°C à l'intérieur. La nuit, le chien du poste de garde du dépôt est laissé en liberté.

des effets spécifiques selon l'objectif à traiter. Les sous-munitions sont très utilisées pour la fabrication d'EEI, dont des caches sont découvertes chaque semaine par les soldats engagés dans l'opération «Barkhane» dans la bande sahélo-saharienne.

SOUTIEN INTERARMÉES

Grâce à son port en eau profonde, Dakar occupe une position stratégique comme escale vers l'Amérique Centrale et du Sud, les Antilles et la Guyane ainsi que pour le soutien logistique à la partie Ouest de la bande sahélo-saharienne. Dakar abrite aussi le « sas de décompression » des troupes françaises de l'opération « Sangaris » en Centrafrique. Son aéroport accueille chasseurs armés et avions de transport stratégique ou tactiques pour appuyer les opérations en Côte d'Ivoire (2011), « Serval » au Mali (2013) et «Barkhane» au Sahel (en cours). La **plate-forme aérienne** «Senghor militaire » comprend : la base aérienne sénégalaise ; le parking du Programme alimentaire mondiale (ONU) ; le détachement d'avions de surveillance maritime ; un parking pour avions gros porteurs. Depuis janvier 2013, le détachement espagnol Marfil assure des missions de transport tactique et de ravitaillement en vol entre Dakar, Bamako (Mali), Niamey (Niger), Abidjan (Côte d'Ivoire) et N'Djaména (Tchad). Le détachement aéronaval français a effectué 660 h de vol en 2014, par avion de patrouille maritime Atlantique 2 ou de surveillance maritime Falcon 50 Mi, au profit du gouvernement sénégalais pour des missions de renseignement en mer et de lutte contre la pêche illicite, l'immigration clandestine, le narcotrafic en mer et les pollutions maritimes. Par ailleurs, la **station navale** des EFS, composée de 11 marins, assure le soutien logistique des bâtiments militaires français en relâche opérationnelle et le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des embarcations des EFS (chaloupe, vedette, canots pneumatiques et 2 pousseurs de navires). Enfin, le **détachement de maintenance des matériels terrestres** (20 militaires et 15 civils) s'occupe du soutien aux unités de passage, en opération extérieure ou en alerte «Guépard» ou «RECAMP» (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix). Il coopère avec l'armée de Terre du Sénégal, en matière d'instruction, d'audit, de diagnostic et d'assistance, et avec celles de la CÉDÉAO, pour la formation à la gestion (magasins et pièces de rechange) et à la maintenance (radios, appareils optiques et armement de petit calibre).

(c) Loïc Salmon

Le détachement interarmées de pompiers (3 marins et 3 de l'armée de l'Air) doit assurer la sécurité incendie et le secours à la personne, au profit des infrastructures, des aéronefs, du personnel et des familles des Éléments français au Sénégal. Il assure aussi des formations au profit de la Mauritanie et des 15 pays de la CÉDÉAO.

p13 état-major général CHEDS_Mise en page 1 08/06/15 17:37 Page1

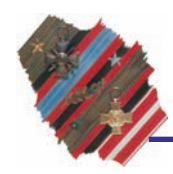

Les armées

Engagées à l'intérieur et à l'extérieur

Sa situation géographique favorable a incité le Sénégal à se doter d'une armée professionnelle chargée de protéger l'intégrité du territoire, de participer au développement socio-économique du pays et de s'impliquer dans les opérations internationales de maintien de la paix.

La situation a été présentée, le 5 mars 2015 à Dakar, par le colonel Abdoul Ndyaye de l'État-major général des armées, où s'est rendue l'Association des journalistes de défense. D'une superficie de 196.722 km2, le Sénégal est bordé de 531 km de côtes et partage 2.640 km de frontières terrestres avec la Gambie (740 km), la Mauritanie (813 km), le Mali (419 km), la Guinée (330 km) et la Guinée Bissau (338 km). Sur le territoire national, les armées sont engagées dans le maintien de l'ordre contre les bandes armées de la province de Casamance des années 1980 à 2005 puis de nouveau depuis 2009. Les négociations se poursuivent en vue d'une paix définitive, incluant le désenclavement de la province par la construction d'un pont sur le fleuve Bangui. Toutefois, la situation pourrait changer si une alliance est avérée entre les rebelles et les narcotrafiquants de chanvre indien, cultivé dans toute l'Afrique de l'Ouest. La Gambie et la Guinée-Bissau, liées au Sénégal par des accords de défense, pourraient faciliter la paix, estime le colonel Ndyaye. Instruments de rayonnement diplomatique, les armées sénégalaises ont participé aux opérations de soutien à la paix en Afrique et au Moyen-Orient et même à la guerre du Golfe (1990-1991). Depuis l'indépendance en 1960, elles ont déployé 40.310 personnels: 33.193 soldats et 550 officiers observateurs dans les contingents de l'ONU ; 6.486 militaires et 81 officiers observateurs dans les contingents de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Cinq généraux sénégalais ont commandé des forces internationales de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Centrafrique et Tchad entre 2001 et 2010. Enfin, quatre entités sont impliquées dans le renseignement opérationnel, stratégique et tactique dans les armées : la Direction générale du renseignement extérieur, où civils et militaires sont placés sous l'autorité d'un amiral ayant rang de ministre ; la Direction du renseignement militaire ; le Conseil national de sécurité ; la Direction générale de la gendarmerie nationale pour le renseignement intérieur.

Le Centre des hautes études de défense et de sécurité

Créé par le décret présidentiel du 3 janvier 2013, le Centre des hautes études de défense et de sécurité (CHEDS), rattaché directement au Premier ministre, dépend budgétairement du ministère des Finances et techniquement de celui des Forces armées. Voici ses missions : apporter aux décideurs politiques des réponses d'ordre stratégique concernant le développement du Sénégal ; participer à la formation des hauts cadres militaires et civils sur l'environnement géostratégique et les enjeux de défense et de sécurité ; constituer la documentation nécessaire à ses missions et assurer la publication de ses travaux ; participer à des colloques et congrès internationaux ; susciter et promouvoir les travaux scientifiques extérieurs et relatifs à ses missions ; fédérer la recherche et les études universitaires sur les défense, sécurité, politique étrangère, technologie, économie et socio-cultures. Outre des formations longues concernant l'enseignement militaire supérieur et l'enseignement universitaire de haut niveau, le CHEDS propose des formations de courte durée (séminaires, ateliers et stages) aux personnels supérieurs des forces de défense et de sécurité, aux hauts fonctionnaires, personnalités civiles exerçant des responsabilités importantes et ressortissants de pays amis remplissant les conditions d'admission et désignés par eux.

(c) Loïc Salmon

p14 ENOA EAI Thiès_Mise en page 1 08/06/15 17:39 Page1

L'École nationale des officiers d'active

Vocation internationale

Installée à Thiès en 1981, l'École nationale des officiers d'active (ENOA) s'ouvre à d'autres pays africains deux ans plus tard. Elle a déjà formé 769 officiers, dont 291 étrangers (17 pays). Tous ont acquis les mêmes façons de penser et modes opératoires, favorisant ainsi l'intégration ouest-africaine et diminuant les risques de confrontation.

L'Association des journalistes de défense s'est rendue, le 4 mars 2015 à Thiès, à l'ENOA et à l'École d'application de l'infanterie (EAI, *encadré*). Toutes deux ont bénéficié du statut « école nationale à vocation régionale » (ENVR) leur accordant une coopération française. Gratuites pour les stagiaires, les ENVR sont financées par les pays africains et la France. Il y en a 16, réparties entre les Sénégal (2), Mali (2), Burkina Faso (1), Togo (1), Niger (1), Bénin (2), Cameroun (3), Guinée équatoriale (1), Gabon (2) et Congo (1). La coopération française porte sur la coordination entre l'ENOA et l'EAI, fournit 2 instructeurs pour le stage commando et apporte un soutien à l'instruction (conférences et ouvrages pour la bibliothèque). Les années paires, l'ENOA recrute par concours direct des candidats âgés de 20 à 24 ans et de niveau de 2ème année

(c) Loïc Salmon

d'études universitaires générales. Les années impaires, elle propose un concours aux sous-officiers (26-32 ans) ayant 2 ans d'ancienneté, du niveau baccalauréat et titulaires d'un certificat interarmes. Chaque année, 2 élèves officiers sont envoyés à Saint-Cyr et 2 saint-cyriens viennent une dizaine de jours à l'ENOA. Formé en deux ans, un officier doit pouvoir mener une section en opérations. Doté d'un esprit d'initiative élevé, il a une solide base en droit international humanitaire, parle bien l'anglais et connaît la bureautique. Tous les diplômés de l'ENOA ont été envoyés en Casamance, conflit qui a fait presque 1.000 morts tous grades confondus. Pourtant, 1.000 Sénégalais ont présenté le concours en 2014... pour 43 places !

L'École d'application de l'infanterie de Thiès

L'École d'application d'infanterie (EAI) accueille des ressortissants de 28 pays africains. Elle forme chaque année 45 officiers subalternes : 30 lieutenants pendant 10 mois pour devenir chef de section (effectif 30 hommes) ; 15 capitaines pendant 5 mois, qui commanderont un sous-groupement tactique interarmes, à savoir une compagnie d'infanterie (150 hommes) avec des appuis (blindés, génie ou artillerie). Évalués tout au long de l'année, les stagiaires reçoivent des formations de qualité équivalentes à celles en France, en raison de l'identité des modules d'instruction. Commune à toutes armes (combats à pied, motorisés et en zone urbaine), la formation s'ouvre à l'interarmées, avec les blindés dès septembre 2015 et, en septembre 2016, le génie (déminage d'engins explosifs improvisés, ouverture d'itinéraire et mobilité). Blindés légers, canons de 155 mm et mortiers sont français, les véhicules tactiques (pick-ups) japonais et les fusils (M16) américains. Depuis 2011, l'EAI dispose d'un centre de simulation tactique en réseau (système français Romulus) pour la guerre symétrique ou asymétrique.

p15 Ecole de l'air Epsilon_Mise en page 1 12/06/15 11:46 Page1

L'École de l'armée de l'Air

Le choix de la « redynamisation »

L'École de l'armée de l'Air (EAA) forme des officiers et des sous-officiers aux métiers de l'aéronautique, dispense des instructions militaire et technique aux pilotes, mécaniciens et commandos de l'Air et perfectionne les personnels de toutes les spécialités de l'armée de l'Air. Elle propose aussi des stages de sous-officiers aux ressortissants du Togo et du Burkina-Faso.

L'Association des journalistes de défense s'est rendue, le 4 mars 2015, à l'EAA de Thiès. Cette dernière a formé des pilotes de chasse et de transport de 1981 à 1984, puis des moniteurs, des commandants de bord et des sous-chefs de patrouille de 1984 à 1989. Les contraintes budgétaires entraînent l'abandon de l'instruction en vol de 1989 à 2000 puis les formations techniques en 2000, avec un impact significatif sur les capacités opérationnelles de l'armée de l'Air. Celle-ci remonte en puissance à partir de 2006 avec l'acquisition d'hélicoptères et d'un avion de transport tactique. Elle s'adresse à la France et au Maroc, ses partenaires habituels, pour reprendre les formations. Or leurs offres de stages se raréfient, leurs programmes ne correspondent pas toujours à son environnement et leurs coûts ont renchéri.

L'armée de l'Air

L'armée de l'Air sénégalaise compte 2.000 personnels, chargés de la défense de l'espace aérien national et de la protection des zones aéroportuaires. Outre 4 avions-écoles Epsilon (*voir photo*), elle dispose de : 1 Fokker F27 pour l'aérotransport, l'aérolargage d'hommes et de matériel et les évacuations sanitaires ; 1 avion BN2T de patrouille maritime ; 2 avions de transport Casa 295 et 2012 ; 1 avion Rallye 235 G pour l'appui, la reconnaissance et le guidage de tir d'artillerie ; des hélicoptères MI 17 (hélitransport), MI 35 (appui feu), MI 2 (évacuation sanitaire) et Bell 206 (commandement).

L'EAA entreprend alors une « redynamisation », en s'appuyant sur la coopération militaire avec la France (soutiens pédagogique et logistique). Elle forme des instructeurs militaires et crée des partenariats avec le monde civil de Thiès : le Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour la formation de sous-officiers ; l'École Polytechnique pour la constitution d'une filière aéronautique.

En 2015, sont prévues les formations suivantes : maintenance aéronautique pour 8 sous-officiers en 1ère année et 8 en 2ème année ; pilote d'avion de chasse 2ème degré (9 officiers) ; pilote d'hélicoptère 2ème degré (6 officiers) ; ingénieur en aéronautique (3 élèves officiers).

(c) Loïc Salmon

La France a offert quatre avions Epsilon rénovés, arrivés à Dakar en mars et juin 2015. Lors de la réception des deux premiers le 6 mars, le général Birame Diop, chef d'état-major de l'armée de l'Air sénégalaise, a déclaré : « Nous pourrons assurer la formation de la majeure partie des pilotes d'avion dont nous avons besoin dans le cadre de notre montée en puissance ». La société française Assistance Aéronautique et Aérospatiale, qui emploie d'anciens aviateurs militaires, assure la formation des pilotes et des personnels non navigants à la base aérienne de Thiès.

p16 Patrimoine musée cimétière_Mise en page 1 02/06/15 16:15 Page14

LE PATRIMOINE

Le devoir de mémoire

Le « tirailleur sénégalais » occupe une place à part dans la mémoire de la France et celle du Sénégal. Le musée des Forces armées à Dakar leur rend hommage ainsi qu'aux Africains qui ont combattu sous le drapeau français.

Créé par Napoléon III en 1857, le Bataillon de tirailleurs sénégalais participe à toutes les guerres coloniales et aux deux conflits mondiaux. Pendant les campagnes en Afrique, les soldats sénégalais, connus pour leurs qualités guerrières et leur loyauté, se font accompagner de leur famille : «Madame Tirailleur», gère la solde de son mari et assure la logistique. L'un d'eux, Mamadou Racine Sy, engagé volontaire en 1860, atteint le grade de capitaine en 1883. Pendant la Grande Guerre, 77.081 recrues, dont 63.361 en Afrique occidentale française et 13.720 en Afrique équatoriale française, sont mobilisées à partir de 1917. Après avoir connu l'enfer des tranchées avec leurs camarades de métropole, les tirailleurs sénégalais défilent sur les Champs-Élysées le 14 juillet 1919. Les militaires africains et malgaches participent aux combats de 1940. Les volontaires des territoires du Tchad, de l'Oubangui-Chari (Centrafrique aujourd'hui), du Cameroun, du Congo et du Gabon constituent le plus fort contingent des troupes de la France Libre jusqu'en 1943. La médaille de la Résistance a été décernée à 39 Africains. Fin novembre 1944, un climat de tension se crée au sein de tirailleurs sénégalais libérés des camps de travail allemands et transférés au camp militaire de Thiaroye, près de Dakar, car ils n'ont pas touché leurs arriérés de solde. Le 1er décembre, les troupes françaises ouvrent le feu, faisant 35 morts et 35 blessés. Le 30 novembre 2014, le président de la République, François Hollande, a signé le Livre d'or du cimetière de Thiaroye.

Deux «poilus», français et sénégalais, décorés de la Médaille militaire et de la croix de Guerre 1914-1918 avec palmes (Place du tirailleur à Dakar, inaugurée en 2004).

Le drapeau du 1er Régiment de tirailleurs sénégalais est décoré de la Légion d'Honneur, de la croix de Guerre 1914-1918 (4 palmes) et de la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire (Dakar).

Tombes anonymes de tirailleurs massacrés en 1944 (Thiaroye).

p17-18 Protection voies ferrées en Algérie_Mise en page 1 08/06/15 17:42 Page17

Protection des voies ferrées pendant la guerre d'Algérie

Lors de la guerre d'Algérie, les rebelles s'en prennent aux voies de communication, font dérailler les trains et massacrent parfois les passagers sans discernement de sexe et d'âge. Pour l'ensemble du conflit, les estimations donnent une moyenne d'environ 5 sabotages par jour, dont quelques uns sont heureusement découverts avant le passage des trains. Une défense adaptée à des voies ferrées fut donc mise sur pied à base de trains blindés et de draisines (véhicules automoteurs légers).

Du point de vue de la puissance de feu, les trains blindés sont faibles et restent plutôt utilisés comme éclaireurs et bases d'assaut, sans pouvoir servir d'appui. Les matériels mis en service sur les voies ferrées s'articulent autour de diverses draisines purement ferroviaires, conçues à l'origine pour le transport d'équipes d'entretien des voies ferrées, mais aussi véhicules routiers militaires modifiés pour rouler dessus, tels que camions Dodge et jeep équipés de roues ferroviaires. Le blindage en tôle de la partie supérieure permet aux soldats, placés dans le véhicule, de tirer tout en se préservant des grenades. Utilisées isolément, elles sont équipées d'une table de retournement fixée sous le véhicule. Les «scout car M3 rail-route», blindés à l'origine, sont employés en couple et attelés dos à dos, évitant ainsi l'usage de tables de retournement. On leur ajoute un toit incliné pour éviter la chute de grenades. Les «jeeps rail route» sont créées en deux versions : l'une pour l'écartement métrique totalement blindé et l'autre partiellement blindée pour le même type de voie. Afin d'éviter l'obstruction des voies ferrées par des wagons déraillés par l'explosion de mines, l'armée française multiplie les wagons de sécurité ou allonge l'attelage du premier wagon. Pourtant, les pertes et destructions obligent les Chemins de Fer Algériens à utiliser des draisines télécommandées.

Détection des mines

Le lieutenant Jean-Michel Roche invente un système de détection des mines. Il est envoyé en 1958 à Perrégaux, dans l'Oranais, pour s'occuper de la protection des voies ferrées. Les rebelles placent sur les voies des dispositifs constitués de fils électriques, qui se déclenchent au passage des trains, Roche doit donc imaginer une parade. Il la trouve lors d'un patrouille de nuit de son unité à 35 km/h, afin de déminer les voies empruntées le jour par les trains de ravitaillement. Tout à coup, une charge de dynamite fait exploser son train de protection constitué d'une draisine et de wagons chargés de sable : « *Le toit a sauté et j'ai failli devenir sourd* ». Il a alors l'idée d'équiper les trains d'un dispositif de peigne et de lame, monté sur une roue à l'avant : « *Il empêchait l'explosion et allumait une lumière rouge qui nous prévenait. Les démi-*

L'un des deux trains blindés en Algérie en 1960.

p17-18 Protection voies ferrées en Algérie_Mise en page 1 08/06/15 17:42 Page18

neurs n'avaient plus qu'à intervenir ». Le lieutenant Roche précise qu'il s'agit d'un «*système mis au point avec les cheminots du secteur et contre l'avis des ingénieurs* ». Et, ça marche ! Jean-Michel Roche est alors renvoyé en métropole pour développer son système et en équiper toutes les draisines destinées à l'Algérie. Il donne aussi des conférences sur le sabotage des trains aux élèves officiers. Puis, il est affecté à Alger pour continuer cette mission. Il est alors décoré de la croix de la Valeur militaire.

Les trains blindés

A côté des draisines, deux trains blindés furent créés par le 287ème Bataillon du train, responsable de la sécurité ferroviaire. Ces trains sont composés comme suit : un wagon-mitrailleur, un wagon d'infanterie, une locomotive diesel protégée, un wagon d'infanterie et un wagon-mitrailleur. Blindés par une double paroi intérieure, ces wagons ne portent pas d'artillerie et ne sont armés que de mitrailleuses de calibre 7,62 m/m vers l'avant et les côtés. Leurs servants ne sont protégés que par des panneaux en grillage relevables. Sur les wagons d'infanterie, certaines lucarnes sont remplacées par des nacelles permettant le tir à proximité du train. Les locomotives sont placées au centre : seules les vitres de la cabine du conducteur sont blindées.

Outre ces convois militaires, chaque train civil est accompagné d'un wagon d'escorte avec une dizaine d'hommes et l'équipement radio nécessaire au contact avec les postes militaires, en cas d'incident ou d'accrochage. Certaines locomotives sont équipées de blindages.

Des compagnies de circulation routière sont créées pour renforcer l'escorte des convois par des pistes parallèles à la voie ferrée, où circulent des jeeps, scout-cars et half-tracks avec leur armement. L'objectif est d'imposer sa présence avec de fréquents passages dans les deux sens à des intervalles irréguliers. Ces mouvements doivent perturber les saboteurs et poseurs de mines qui agissent de nuit. Parfois, un hélicoptère léger longe la voie ferrée de jour comme de nuit, créant ainsi un climat d'insécurité pour les rebelles. La 1ère compagnie du 9ème Régiment de zouaves (RZ), composée d'appelés et de rappelés, assure alors l'escorte des trains de voyageurs et de marchandises entre Alger et Constantine, dans la région au relief escarpé de Palestro. Partis de Ménerville, des soldats prennent place dans une draisine blindée et ouvrent la voie de chemin de fer. D'autres éléments partent en patrouille. Armés de pistolets-mitrailleurs MAT 49, ils suivent les sentiers jouxtant la ligne ferroviaire et se postent en des points stratégiques pour observer le terrain. Dans un scout-car, des soldats précèdent le train reliant Alger à Constantine. Ces militaires, affectés à la reconnaissance des voies, assurent une vingtaine d'escortes par jour. D'autres unités, comme les chasseurs alpins et le 6ème Régiment de chasseurs d'Afrique, sont localement chargées de la protection des voies de leurs secteurs. Le 287ème Bataillon du train paiera le plus lourd tribut lors de six années de combats ininterrompus : 48 morts, 349 citations et 44 médailles militaires.

Bertrand Rouvillois
docteur en Histoire
membre de l'ANCGVM

Wagon-plateau anti-mines placé devant la locomotive.

p19 Témoignage Chabot_Mise en page 1 08/06/15 17:44 Page17

On saute… sans parachute

sur une voie ferrée, à la frontière tunisienne

Guy Chabot, chef d'escorte sur une voie ferrée, a participé, le 19 février 1958, à un combat à la frontière algéro-tunisienne, qui a duré de 16 h à 2 h du matin suivant. Sur un effectif de 13 hommes, 8 ont été blessés.

« Je suis sergent à la 1ère compagnie du 3ème Bataillon de zouaves. Chef d'escorte sur la voie ferrée, je dois accompagner les trains depuis Ouenza jusqu'à Bône dans un wagon blindé aménagé à cet effet.

Le 19 février 1958, vers 16 heures, la locomotive nous ramène seuls, le wagon blindé avec un plateau supportant une carcasse de char. Je rejoins le poste de Oued Kébérit, au sud de Souk Ahras. Le groupe d'escorte est installé, le zouave Attali monte sur le char, où il est de faction derrière la mitrailleuse de 30 mm. Le voyage ne devrait pas être long.

Soudain, assourdissante, une explosion nous surprend. Notre wagon s'est à moitié couché. Une fusillade éclate... ça tire de partout ! Attali, mitrailleur à la tourelle du char, arrose les alentours. La situation me paraît catastrophique. Nous n'avons plus de radio, les deux postes ayant été détruits dans l'explosion. Le zouave Bon a envoyé des fusées de détresse. J'évalue à 60 hommes l'effectif des assaillants, ils sont des deux cotés de la voie avec 2 fusils mitrailleurs et 1 bazooka. Une roquette a atteint la mitrailleuse que sert Attali : il est grièvement blessé.

Notre wagon finit par tomber sur le flanc : finie la protection des blindages. Le zouave Janiszeswski se manifeste : « On est foutu, il n'y a plus qu'a se tirer une balle dans la tête ! » *Après lui avoir envoyé une gifle magistrale, je lui retire son arme. Le zouave Ajas gémit : il est blessé à la cuisse. A mon tour, je ressens une brûlure intense à la jambe droite ; puis, bientôt à la jambe gauche : une balle dans chaque jambe. Tout tourne autour de moi... il ne faut pas que je perde connaissance. Je suis le chef. Il faut tenir !*

« Sergent, Esco-Fer vient vers nous ! les secours arrivent ». *Esco-Fer, c'est le poste de Oued Kébérit. C'est le sergent-chef Culioli qui vient avec ses draisines. Dans l'obscurité, surgissent des lueurs de phares. Ils se rapprochent, les coups de feu des rebelles s'estompent, les draisines les font taire définitivement. Nous avons fait Camerone : pas un seul mort, mais nous avons 8 blessés. Le chef Culioli avait reçu l'ordre de ne pas bouger. Pourtant en pleine nuit, désobéissant aux ordres reçus, il part prudemment, sur ses gardes, avalant peu à peu les 17 km qui le séparent de nous. Sauvés, il nous a sauvés ».*

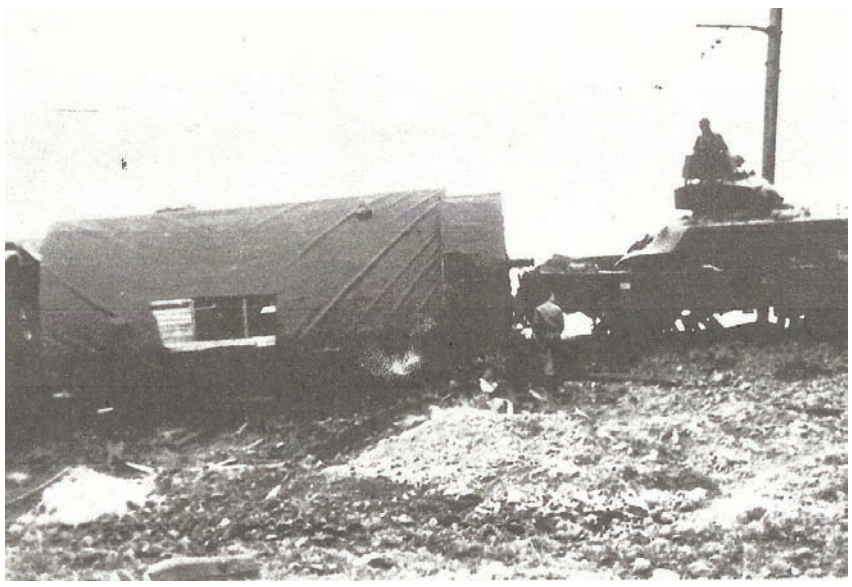

Le wagon d'escorte et le char Sherman sur plateau viennent de sauter sur 5 mines télécommandées. La locomotive se devine à gauche.

Guy Chabot,
section du Limousin

p20 Offensive éclair Mali_Mise en page 1 02/06/15 16:20 Page26

DANS LES LIVRES

OFFENSIVE ÉCLAIR AU MALI

par Rémi Scapa

Ce livre, abondamment illustré et accompagné d'un DVD réalisé par l'ECPAD, retrace l'épopée de la brigade « Serval », du nom de l'opération entreprise par la France au Mali pour arrêter l'avance de groupes terroristes, qui avaient déjà conquis la moitié du pays. Forte de plus de 3.500 hommes, la brigade a mené plus de 50 opérations offensives d'envergure, dont la libération de Tombouctou en combinant raid blindé et action aéroportée (janvier-mai 2013). En conséquence, 21 unités ont été décorées de la croix de la Valeur militaire. Le chef de bataillon Rémi Scapa raconte le déroulement de l'opération par les unités de la brigade « Serval » avec des témoignages de combattants de tous grades. La brigade était composée, pour la circonstance, de troupes prépositionnées en Afrique, rejointes depuis la métropole par celles du dispositif d'alerte « Guépard ». L'opération « Serval », écrit le général Barrera commandant la brigade, a été « *une offensive éclair marquée par l'urgence, le rythme, la manœuvre, le choc, la surprise, les grands espaces, la chaleur extrême du Sahel et un ennemi identifié* ». Dans un contexte de lutte interethnique ancestrale, les rebelles indépendantistes touaregs du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (Nord du Mali conquis) se sont alliés aux organisations djihadistes Aqmi et Mujao pour se livrer à des trafics en tous genres et conquérir le Mali, en vue de contrôler la région sahélienne. Dès les premières heures de l'opération « Serval », des forces spéciales sont prépositionnées au Sahel, le Groupement aéromobile est engagé et 5 avions de patrouille maritime Atlantique 2 sont déployés pour la collecte de renseignements et l'éclairage de troupes au sol.

Devant l'offensive des forces françaises, maliennes et tchadiennes, les djihadistes recourent au harcèlement (embuscades et attaques suicides). Les combats ont lieu à très courte distance et même au corps à corps. Les djihadistes emploient même des enfants soldats pour leur porter des gourdes d'eau et des munitions. En une semaine de combat, la chaîne de commandement de l'Aqmi est décapitée. Dans la vallée de l'Ametettai (massif de l'Adrar), théâtre de violents combats, des documents saisis dans des caches d'armes révèlent la présence de recrues européennes et canadiennes. La logistique et le soutien santé suivent au plus près du front. La « médicalisation de l'avant » est poussée jusqu'à la « chirurgicalisation » de l'avant. Par ailleurs, des équipes de «Combat caméra » ont été engagées en première ligne pour recueillir des images pouvant constituer d'éventuelles sources en cas d'interrogations sur le déroulement d'une action au feu, d'une capture de prisonniers ou de tout autre événement. En outre, lors de la libération de Tombouctou, plus de 200 journalistes ont été pris en charge par le service de communication opérationnelle. Enfin, pendant l'opération « Serval », 9 militaires sont morts au combat et 3 en service commandé. **Loïc Salmon**

Éditions Pierre de Taillac
240 pages/DVD 53 mn inclus/24,90 €

p21-22 Gironde Pessac_Mise en page 1 08/06/15 17:45 Page25

Gironde - 33 - Pessac

Assemblée générale du 18 mars 2015

L'assemblée générale départementale ANCVM/33 est organisée par le président Dahan et son équipe avec le concours du président Ferries, et les membres de la section de Pessac. Elle se déroule le 18 mars 2015 à 9h30 à Pessac, salle Roger Cohé, sous la présidence d'honneur du président national François Castanier et de Franck Raynal, maire de Pessac. M.Caillaud, directeur des services, souhaite la bienvenue à toute l'assistance, excuse M.Raynal, maire de Pessac pris par des obligations. Il nous rejoindra plus tard et souhaite pleine réussite à notre assemblée.

C'est au tour du président national de souhaiter la bienvenue aux autorités civiles et militaires présentes ou représentées (citées durant l'assemblée par le président Dahan), notamment les présidents de sections ANCGVM/33, et les membres de notre association, sans oublier les nombreux présidents départementaux du monde ancien combattant de la Gironde. Le président Castanier fait un tour d'horizon de notre association nationale, puis, rappelle des faits exceptionnels : « l'ANCGVM » va commémorer le centenaire de la création de la croix de Guerre lors du congrès national les 10 et 11 juin 2015 à Compiègne. Il est prévu notamment un temps de recueillement sur les lieux de l'armistice du 11 novembre 1918 à Rethondes et sur les lieux des combats du Chemin-des-Dames. Différents projets sont prévus pour l'évènement majeur de notre association, une médaille commémorative devrait être créée et dédiée uniquement au centenaire. Un timbre sera vendu par la poste et concernera les plis de 20g, et un timbre dit « collectionneur 1er jour » paraîtra le 8 avril 2015. Une exposition (date non encore déterminée) sur la croix de Guerre et les décorations étrangères équivalentes est envisagée à l'Hôtel de Salm (musée de la Légion d'Honneur). Suivent la lecture des rapports : moral, par le président Dahan ; d'activités, par le secrétaire Marcel Sutre ; financier, par le trésorier Jacques Fayet ; contrôle des finances, par Pierre Monnet. Tous les rapports sont adoptés par l'assemblée. M.Fayet fait l'exposé sur la genèse de la croix de Guerre 1914-1918, suivi d'un autre sujet sur la commission de la loi des finances au Sénat, notamment le rapport du

p21-22 Gironde Pessac_Mise en page 1 08/06/15 17:45 Page26

Gironde - 33 - Pessac

sénateur Marini, qui a argumenté pour la suppression de la demi-part fiscale des anciens combattants. L'Union fédérale des anciens combattants a déjà fait connaître très fermement son mécontentement et demande à l'ensemble du monde combattant de rester mobilisé pour défendre ce droit imprescriptible. Marcel Mascetti, 1er vice-président de l'UDAC/33, parle de la législation et des droits des anciens combattants. Le président Castanier remercie l'ensemble des participants et qualifie l'assemblée générale de bonne qualité. Il ajoute une mention particulière et ses remerciements à Mme Gerber pour son dévouement. Elle a en effet confectionné des gâteaux accompagnés de boissons chaudes dès l'arrivée des participants par une matinée bien fraîche. Dans l'ordre, suit la visite de l'exposition organisée par la section de Pessac (collection personnelle de Jean-Claude Dambiel), appréciée par le président national et un nombreux public. Elle symbolise la marque du courage et du centenaire de la croix de Guerre 1914-1918, avec extension des insignes « croix de Guerre des autres conflits », ses héritiers directs : T.O.E. ; 1939-1945; croix de la Valeur militaire instituée en 1956, pour les combattants qui se sont illustrés en Afrique du Nord, et attribuée à l'occasion des engagements militaires hors de France. L'exposition présente aussi des uniformes, des photos, des citations et des décorations.

A 12h15, a lieu le dépôt de gerbes au monument aux morts pour la France de tous les conflits. La première est déposée par le président national François Castanier et le président Rolland Dahan et la seconde par le maire Franck Raynal et Anne Brézillon, première adjointe au maire de Bordeaux métropole. Un message « devoir de mémoire » sur la Grande Guerre est lu par le président Dahan, en présence des autorités civiles et militaires, de la vice-présidente du conseil général Edith Moncocut et d'un nombreux public.

A 12h45, l'apéritif est offert par la municipalité, au cours duquel le président Dahan remercie la présence de toute l'assistance, du président national Castanier, du maire Frank Raynal et sa première adjointe M.Monlun, pour l'accueil chaleureux et tous les moyens mis à notre disposition, sans oublier le président d'honneur départemental, le général de corps d'armée Michel Cavaillé, toujours fidèle à nos assemblées. Le maire est très honoré que notre association ANCGVM/33 ait fait le choix de Pessac pour célébrer le centenaire de la création de la croix de Guerre 1914-1918. Il ajoute connaître la valeur des « *décorés des croix de Guerre et de la Valeur militaire qui ne sont pas seulement des combattants authentiques des temps de guerre, ils sont et demeurent des combattants de tous les instants au service de la France* ». Il est procédé, par le président, à la remise de diplômes d'honneur aux récipiendaires pour services rendus à l'ANCGVM. A cette occasion, P. Morizot, président de l'Amicale des anciens des troupes de marine, remet au président Dahan la tablette «Samsung» gagnée lors de la tombola organisée antérieurement par son association. Enfin, un excellent repas réunit les autorités, les Croix de guerre et leurs amis dans une ambiance de convivialité.

Rolland Dahan,
président départemental

Commandes de revues

Des exemplaires papier des revues, uniquement antérieures à celles des six mois précédant le numéro en cours, sont encore disponibles au siège national de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire.
Seuls les frais d'envoi sont à charge.

Les commandes doivent être adressées au secrétariat uniquement par écrit :

- soit par par lettre :
Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75700 Paris
- soit par par courriel :
ancgvm@sfr.fr

p23 Finistère Ty Vougeret_Mise en page 1 08/06/15 17:47 Page1

Finistère - 29 - Ty-Vougeret

Commémoration du centième anniversaire de la croix de Guerre

Le 8 avril 2015, la section du Finistère a commémoré le centième anniversaire de la première croix de Guerre (1914-1918). Cette journée s'est déroulée dans l'enceinte de l'École de gendarmerie de Ty-Vougeret, implantée sur la commune de Dinéault près de Châteaulin. Cette unité est commandée par le colonel Polaillon.

La commémoration a débuté par un office religieux. A l'issue de la messe, les autorités civiles et militaires ainsi que les porte-drapeaux des associations amies se sont dirigés vers la place d'armes, où les attendaient deux sections d'élèves gendarmes et une section interarmes. Sous la conduite du président Jean Quintin et sous l'autorité du colonel Polaillon, le préfet du Finistère, le contre-amiral Hello, commandant l'École Navale et les écoles du Poulmic, ainsi que le maire de la commune, se sont dirigés vers les troupes passées ensuite en revue par les autorités. A l'issue, les honneurs ont été rendus au drapeau du 41ème Régiment d'infanterie, unité dissoute en 1999 et remplacée dans ses quartiers par l'École de la gendarmerie. Le drapeau, décoré des croix de Guerre des deux conflits mondiaux, avait été rapporté de Paris pour la circonstance.

L'histoire de la croix de Guerre a été lue devant une assemblée nombreuse et recueillie. Après le dépôt de deux gerbes par le préfet et l'Association des croix de guerre et de la valeur militaire du Finistère, la minute de silence traditionnelle a été suivie d'une « Marseillaise » reprise « a capella » (sans musique).

Les autorités civiles et militaires se sont ensuite déplacées, comme à l'accoutumée, pour saluer les porte-drapeaux. Parmi ces drapeaux, se trouvait le fanion du groupe de Quimper des Éclaireurs de France (scoutisme laïc), qui a reçu la croix de Guerre en 1945 pour ses actions dans la Résistance.

L'assemblée s'est ensuite dirigée vers le foyer des élèves pour un pot de l'amitié, offert par l'association et préparée par le personnel de la base militaire.

Le président a tenu à remercier le commandant de l'École de gendarmerie qui a accepté d'accueillir cette journée de commémoration, cérémonie qu'il aurait été difficile d'organiser ailleurs et dans d'aussi bonnes conditions. On peut regretter que, sur les 26 unités décorées de la Marine de Brest, Lorient et Landivisiau et invitées au titre du devoir de mémoire, aucune n'ait pas pris la peine de se faire représenter. En outre, sur la vingtaine de responsables politiques nationaux et locaux invités, hormis le maire de Dinéault et le conseiller «correspondant Défense» de Crozon, aucun n'était représenté. Il est vrai que la période des élections est momentanément passée.

Cette journée très réussie s'est achevée au mess par un repas de l'amitié.

Christian Blondel,
vice-président délégué

p24 Haute Savoie_Mise en page 1 08/06/15 17:48 Page1

Haute - Savoie - 74 - Annecy

Assemblée générale du 21 mars 2015

La section des Croix de guerre et Valeur militaire 74 a tenu son assemblée générale samedi 21 mars 2015, à la salle Yvette Martinet à Annecy.
Le thème retenu était, bien sûr, le centenaire de la création de la croix de Guerre, comme vous pouvez le voir sur tous les documents. Après le bon accueil de la ville avec café et viennoiseries, le président Jack Roquet ouvre la séance et remercie les autorités : Hubert Bornens, président départemental des AFN ; Jean Excoffier, président de l'UDAC ; le député Lionel Tardy ; tous les adhérents présents. Le moment de recueillement est observé pour nos chers disparus de l'année...avec une pensée émue pour tous nos absents excusés par suite de l'âge, de la maladie et du handicap. Nous pensons également à tous nos morts pour la France. Après lecture du dernier PV accepté à l'unanimité, Daniel Demol, secrétaire et trésorier, présente le bilan des activités : participatison à 40 cérémonies dans 22 villes et villages très émoignés,12 sépultures avec drapeau, de nombreuses réunions d'organisation et des assemblées générales. Bravo et félicitations à notre porte-drapeau Rolland Trosset et à tous les adhérents qui ont participé. Daniel Demol présente le rapport financier et, après l'intervention du contrôleur aux comptes, demande le quitus à l'assemblée. Les deux rapports, d'activités et financier, sont acceptés à l'unanimité. Les effectifs restent stables. Le président Jack Roquet rappelle que la section a été créée en 1982 et rend hommage au premier président François Marminat, 92 ans, excusé ce jour. Le bureau est reconduit en totalité pour l'année 2015. Remerciements à notre écrivain Jean Travers. Le président clôt la séance à 11 h 15. Derrière les drapeaux, les participants partent en défilé rejoindre le mémorial des combattants d'Afrique du Nord. La cérémonie patriotique se déroule en deux temps. D'abord, a lieu une remise de décorations par le délégué militaire départemental, le colonel de Guillebon : Médaille militaire à Daniel Béranger, René Besson, Lucien Moynat et Pierre Vanbaelinghem ; croix de la Valeur militaire à André Mugnier. Cette cérémonie est suivie d'un dépôt de gerbe par Mireille Brasier, première adjointe au maire de la ville d'Annecy, et par le président Jack Roquet, puis sonnerie aux morts, minute de silence et « Marseillaise ». Les autorités ont salué les drapeaux pendant que nous écoutions «Les Allobroges». Sur place, la ville d'Annecy a offert le vin d'honneur et d'amitié. A 13 h, nous étions tous au cercle mess du 27ème BCA , adhérent à notre section, pour apprécier un excellent repas avec tous les médaillés et leurs familles. Nous nous quittons en pensant déjà aux journées de la Déportation, du 8 mai et de la Résistance. A l'an prochain, si Dieu le veut!

Daniel Demol,
secrétaire et trésorier

De gauche à droite : Alain Daguzan, porte-drapeau de médaillés militaires ; Daniel Béranger, René Besson, Lucien Moynat et Pierre Vanbaelinghem, décorés de la Médaille militaire ; André Mugnier, décoré de la croix de la Valeur militaire ; Roland Trosset, porte-drapeau de la section.

p25-26 yvelines loir cher ONM Castanier_Mise en page 1 08/06/15 17:50 Page1

Yvelines - 78 - Triel-sur-Seine

Le 28 février 1957, sur une piste, dans un coin perdu du djebel algérien, près du mausolée d'une sainte femme, Lalla Ouda, une embuscade fut tendue pour intercepter et détruire un convoi militaire du 1er bataillon du 22ème Régiment d'infanterie qui venait de ravitailler la 2ème compagnie cantonnée à Bouyamène. Cet événement, fréquent à l'époque en Afrique du Nord, est en somme un banal fait divers dont pratiquement personne n'entendit jamais parler. Toutefois, ce drame, un des plus meurtriers de cette guerre, laissa sur le terrain 30 « morts pour la France », 13 blessés et 17 rescapés marqués pour la vie. Plus d'un demi-siècle plus tard, un officier de réserve, qui servit en 1960/61dans cette unité en tant que chef d'une harka composée d'une soixantaine de supplétifs autochtones berbères, a décidé de tirer cette tragédie de l'oubli dans lequel elle avait été plongée par la censure. Son étude s'attache aux faits et décortique l'embuscade, de sa conception à toutes les conséquences, et se livre à son analyse critique, illustrée de photos, cartes, croquis et documents divers.

Pour tous renseignements : Jean-Claude Picolet, 4 rue de la Gare 78510 Triel-sur-Seine

Loir - et - Cher - 41 - Saint-Gervais-la-Forêt

Assemblée générale du 4 avril 2015

Ce jour à 10 h se sont réunis les membres de la section des Croix de guerre du 41, en la mairie de Saint-Gervais-la-Forêt qui met ses locaux à notre disposition. Les membres ont été convoqués par courrier du 7 mars 2015. Hélas, beaucoup des nôtres ne peuvent se déplacer (maladie, hôpital, l'âge...) : 27 excusés que je remercie de m'avoir prévenu. Donc à ce jour, 66 adhérents, dont les 4 villes décorées de Blois, Chambord, Mont-près-Chambord et Vendôme. Toutes les cotisations ont été réglées. Après l'appel, le président remercie les présents et les porte-drapeaux amis. Le nôtre, Guy Duflot, est exemplaire dans sa tâche. Tous les deux, nous vous avons représentés dans 53 manifestations. Une minute de silence est observée en mémoire de nos amis disparus depuis la dernière assemblée générale de 2014 : Mmes Querville et Turpin et MM. Dandrieux, Pardessus, Pigoreau et Lamiscarre. Minute de silence également pour nos frères d'armes disparus au Moyen-Orient ou en Afrique. Rappelons en passant que les croix de Guerre sont décernées pour fait de bravoure ou péril affronté. Saluons nos derniers adhérents : Olivier Hattermann, Michel Bretzner, Jean-Paul Tourbier, Bernard Maréchal, Daniel Damiens et Dominique Bousquet. Le groupement de gendarmerie départementale, sous les ordres du Colonel Chubère, est désormais des nôtres en qualité de membre d'honneur. Merci à tous de nous avoir rejoints. Je reviens sur les absents qui sont sur leur « lit de souffrance ». Ils sont 16, souhaitons-leur une meilleure santé. Le vérificateur aux comptes, Pierrot Gourgues, s'est présenté le 18 février 2015 au domicile du trésorier. Les documents comptables présentés, vérifiés et contrôlés, sont en parfaite concordance avec la situation envoyée au siège (Hôtel des Invalides à Paris) : situation saine et positive pour la 6ème année consécutive. Notre effectif reste stable, grâce à notre bureau aidé par nos deux vice-présidents : M. Petit pour le Nord et P.

p25-26 yvelines loir cher ONM Castanier_Mise en page 1 08/06/15 17:50 Page26

Loir - et - Cher - 41 - Saint-Gervais-la-Forêt

Aubin pour le Sud. Un grand merci à notre secrétaire P. Leclerc qui, handicapé comme vous le savez, fait tout ce qu'il peut pour continuer à accomplir sa tâche. Il sera aidé par Bernard Maréchal. Donc, 66 adhérents cela veut dire 35 décorés et 31 membres sympathisants. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous : le général Beyer; le colonel Boucher, délégué militaire départemental adjoint ; le lieutenant-colonel Limet, adjoint au colonel Chubère ; le commandant Bousquet, commandant la compagnie de gendarmerie de Blois et nouvel adhérent de la section ; le capitaine Kazmierczak, représentant le capitaine Laisney qui commande l'escadron de gendarmerie mobile de Blois. A l'issue de notre réunion, nous nous dirigeons vers le monument aux morts pour la cérémonie et entonnons une vibrante « Marseillaise ». A la suite de quoi, nous retournons vers la mairie pour le pot de l'amitié, afin de clôturer cette matinée.

Charles Couradjut, *président*

Paris - 75 - Siège national

Remise de l'insigne de commandeur dans l'Ordre national du Mérite au président François Castanier

« J'ai eu l'honneur d'être promu commandeur dans l'Ordre national du Mérite par décret du 13 novembre 2014.

C'est le 30 avril 2015 à l'École de cavalerie de Saumur, commandée par le général Patrice Dumont de Saint Priest, que la cravate de commandeur m'a été remise par le général d'armée (2S) François Gérin-Roze devant les élèves de l'école et son étendard. J'ai aussi eu le grand plaisir d'être entouré de ma famille au grand complet et d'un grand nombre de mes camarades cavaliers. J'ai regretté que mes amis des Croix de guerre et de la Valeur militaire n'aient pu se joindre à moi, mais ils étaient là par la pensée. Voilà la fin de la longue campagne d'un ingénieur agricole qui a eu la chance de commander, comme sous-lieutenant, un peloton en Algérie en 1954-1956, qui a fait une carrière dans l'industrie chimique avec en main le challenge de créer la division internationale de son entreprise et qui, de ce fait, a bourlingué à travers un grand nombre de pays. Président national de l'Union des anciens chasseurs d'Afrique de 1986 à 2008 et, depuis 2008, votre président national.
Missions accomplies ».

François Castanier, *président national*

4 de couv 2 T 2015 p27 carnet _Mise en page 1 02/06/15 15:46 Page1

CARNET

DÉCÈS

Section de la Haute-Marne

Pierre ANSEL

Section de Montreuil-sur-Mer

Mme GATHELIER

Mme GOBERT

Robert MAZURIER

Section de Paris

Ginette CAUVY

Section du Tarn-et-Garonne

Sylvain CHINAL

Alberto SANCHEZ

DÉCORATIONS

LÉGION D'HONNEUR

Au grade d'Officier :

Section de Vendée

Pierre CORBIÈRE

René RONDEAU

Au grade de Chevalier :

Section de Cestas et Graves

Michel BOINOT

Section de la Dordogne

Bernard PETITZON

Section de la Haute-Marne

Pierre ANSEL

Section de la Haute-Savoie

Bernard DI BARBORA

François MARMINAT

Section du Tarn-et-Garonne

Paul SCHUH

Jacques PICOU

Section de Vendée

Daniel LEHURAUX

Section de Vichy

Jean BLUGEOT

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE ADRESSE SES AMITIÉS AUX FAMILLES.

Hôtellerie IGESA

Vous pouvez bénéficier des prestations de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) pour l'hôtellerie avec inscription individuelle en scannant votre carte du combattant ou celle du titre de Reconnaissance de la nation (TRN).
Ensuite, vous l'envoyez en pièce jointe par internet à l'adresse suivante : *www.igesa.fr*
Téléphone : 04 95 55 20 20

4 de couv p28 _Mise en page 1 02/06/15 15:50 Page1